

ARRÊTÉ N° ARR_2022_0660_AL_RD233_COTEAUX_DU_LIZON
Portant alignement sur une route départementale

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD SAINT-CLAUDE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU la demande en date du 15 mars 2022 par laquelle la Commune de Coteaux du Lizon, domiciliée 2 place de l'Hôtel de Ville, 39170 COTEAUX DU LIZON, représentée par Monsieur le Maire, sollicite l'alignement de la Route Départementale n° 233, au droit de la parcelle cadastrée section AC n° 289, située 9 chemin du Jai – Cuttura, Commune de COTEAUX DU LIZON en agglomération,
- VU le code de la voirie routière et notamment les articles L112-1 et L112-3,
- VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3221-4,
- VU le règlement de voirie départementale du Jura approuvé le 28 mai 2010,
- VU l'arrêté de délégation permanente de signature en vigueur, consentie à Monsieur le Chef de l'Agence Routière Départementale de Saint-Claude du Conseil Départemental du Jura,
- VU l'état des lieux,
- VU la consultation du Maire en date du 20 mai 2022.

ARRÊTE

ARTICLE 1 Alignement

Après visite des lieux et matérialisation sur le terrain effectuée le 21 avril 2022, la limite du domaine public routier au droit de la parcelle susvisée est définie par une ligne reliant les points A-B-C figurant sur le schéma joint en annexe au présent arrêté.

ARTICLE 2 Responsabilité

La limite du domaine public fixée par le présent arrêté ne vaut pas limite de propriété pour le riverain. En cas de travaux sur le domaine départemental public ou privé, ce dernier devra obtenir l'accord préalable du Département. À défaut, il s'expose à des poursuites.

ARTICLE 3 Formalités d'urbanisme

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants.

ARTICLE 4 Validité et renouvellement de l'arrêté

Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai de UN an à compter du jour de sa délivrance, sous réserve qu'il ne soit apporté aucune modification des lieux. A défaut, une nouvelle demande d'alignement devra être effectuée.

ARTICLE 5 Recours

Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de l'Agence Routière Départementale de Saint-Claude, à l'adresse suivante : ZI du Plan d'Acier – 1 rue des Frères Lumière – 39200 SAINT-CLAUDE.

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.

Le Maire consulté, le 20 mai 2022

Visa, signature et cachet

Signature de l'arrêté par le département



Diffusion : Le bénéficiaire pour attribution
Son représentant pour information
La commune de COTEAUX DU LIZON pour information
L'ARD SAINT-CLAUDE pour classement

Envoyé en préfecture le 11/07/2022

Reçu en préfecture le 11/07/2022

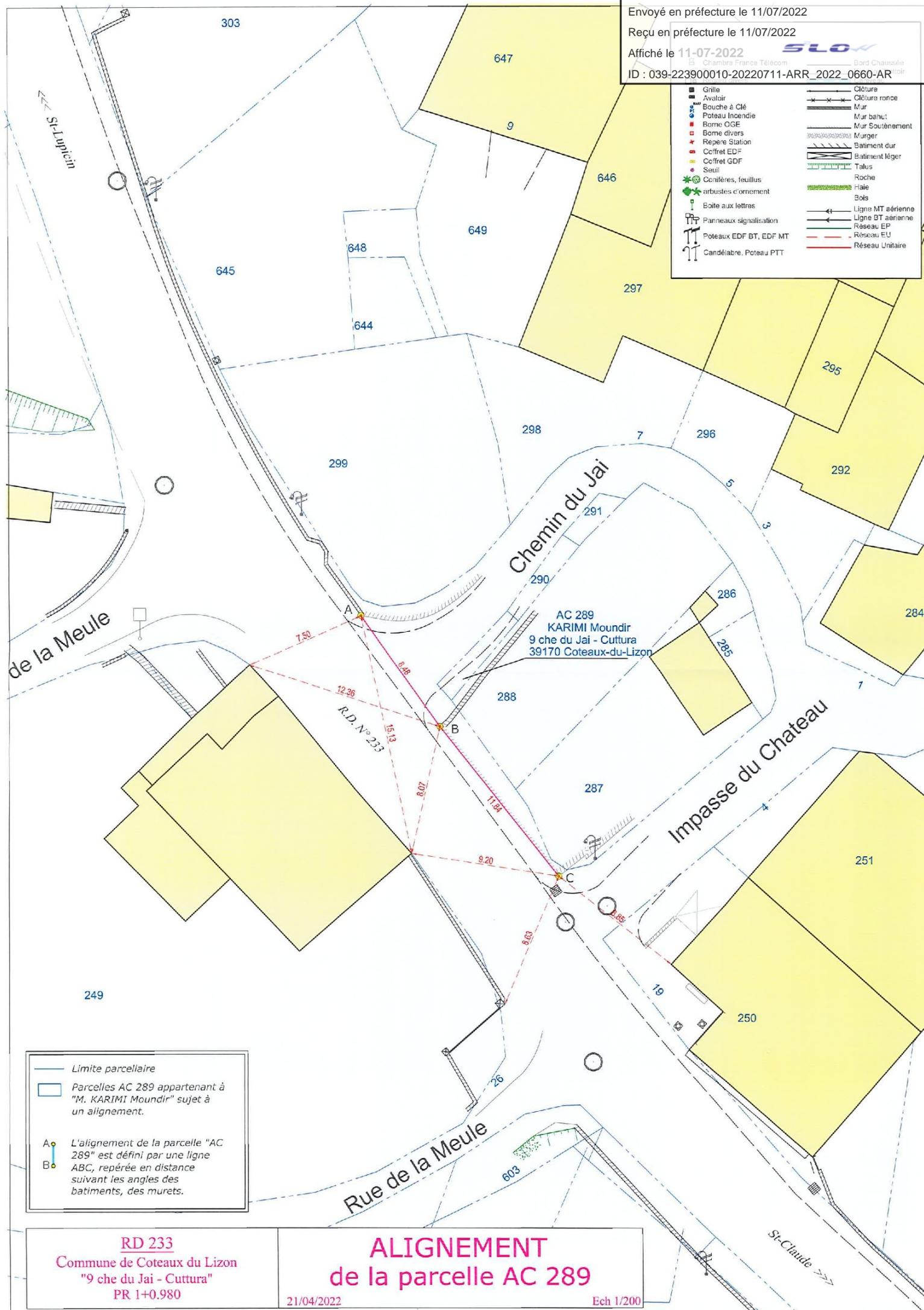
Affiché le 11-07-2022

SLO

Chambre France Télécom

ID : 039-223900010-20220711-ARR_2022_0660-AR

■ Grille	— Clôture
■ Avaloir	— Clôture ronce
● Bouche à Clé	— Mur
● Poteau Incendie	— Mur bahut
● Borne OGE	— Mur Soutènement
● Borne divers	— Murger
● Repère Station	— Batiment dur
● Coffret EDF	— Batiment léger
● Coffret GDF	— Talus
● Seuil	— Roche
● Conifères, feuillus	— Fnaie
● arbustes d'ornement	— Bois
● Boite aux lettres	— Ligne MT aérienne
■ Panneaux signalisation	— Ligne BT aérienne
■ Poteaux EDF BT, EDF MT	— Réseau EP
■ Candélabre, Poteau PTT	— Réseau EU
	— Réseau Unitaire



— Limite parcellaire
□ Parcelles AC 289 appartenant à "M. KARIMI Moundir" sujet à un alignement.
A-B L'alignement de la parcelle "AC 289" est défini par une ligne ABC, repérée en distance suivant les angles des bâtiments, des murets.

RD 233
Commune de Coteaux du Lizon
"9 che du Jai - Cuttura"
PR 1+0.980

ALIGNEMENT
de la parcelle AC 289
21/04/2022 Ech 1/200